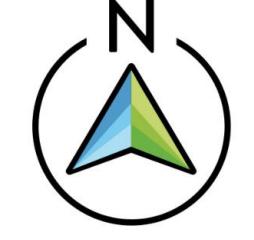


# Plan local d'urbanisme intercommunal



TREUERGAT

Finistère



## Règlement graphique

Échelle : 1/3500

Élaboration du PLUi:  
Présentation en  
Conseil Communautaire le  
17/12/2025

Date d'édition : 03/12/2025  
Date du cadastre : 01/09/2025  
Taille du document : 146 x 91 cm

**U: ZONES URBAINES**  
Zones urbaines à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat  
UH1: Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond aux critères de densité et de mixité  
UH2: Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond aux critères de densité et de mixité mais pas aux critères de taille  
UH3: Zone urbaine à vocation principale d'habitat qui correspond au seuil de densité moyenne  
UH4: Zone urbaine à vocation d'activités économiques  
UE: Zone urbaine dédiée aux activités économiques  
UEC: Zone urbaine dédiée aux activités commerciales  
Zones urbaines à vocation d'équipements publics, d'intérêt collectif, d'activités économiques et de loisirs  
UP: Zone urbaine à vocation d'activités dédiées aux activités maritimes et portuaires  
US: Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public  
UZ: Zone urbaine à vocation d'équipements de loisirs et touristiques (résidences)

**AU: ZONES À URBANISER**  
Zones d'urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat  
TAUR: Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat, de densité moyenne  
TAUH: Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat  
TAUH2: Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat, de densité moyenne  
Zones d'urbaniser dédiées aux activités économiques  
TAUE: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques et commerciales  
TAUZ: Zone à urbaniser à court terme à vocation économique et commerciale  
Zones d'urbaniser à vocation d'équipements publics, d'intérêt collectif, d'activités économiques et de loisirs  
TAUZ1: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public  
TAUZ2: Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements de loisirs

**A: AGRICOLES**  
A/Ac: Zone agricole à vocation d'exploitation des ressources du sol et des sous-sols  
Ad: Zone agricole destinée au dépôt de déchets inertes  
Arx / Arxt: STEICAL agricole à vocation économique  
N: ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES  
N / Nca: Zone naturelle terrestre  
Ns / Nsa: Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables  
Nn: Zone naturelle qui correspond aux espaces remarquables maritime  
Nj: Zone naturelle qui correspond aux parcs et jardins à préserver  
Nrx / Nrx7: STEICAL naturelle à vocation touristique  
Nrx / Nrx7 / Nrxca: STEICAL naturelle à vocation équipements

\* : le numéro associé renvoie à des destinations et sous-destinations spécifiques  
\*\* : l'indice (ci) s'applique aux périodes de captage d'eau

**PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGE**

Secteur bâti à protéger  
Bâti remarquable

Trame de vue avec hauteur limitée des constructions

Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 1

Zone de protection au titre de l'archéologie, degré de protection 2

Autre bâti et paysage

Autre bâti et terrains

Autre bâti et zones humides

Autre bâti et cours d'eau

Autre bâti et arbres remarquables

Autre bâti et points de vue

Autre bâti et talus ou haie à préserver

Autre bâti et continuité écologique à renforcer ou à rétablir

Autre bâti et cours d'eau

Autre bâti et limite des espaces proches du rivage

Autre bâti et bande des 100 mètres à partir du rivage

Autre bâti et coupe d'urbanisation

Autre bâti et secteur à protéger

Autre b